





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-103**

**Séance publique du**

**22 mars 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1151759-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - REALISATION DES DIAGNOSTICS - BILAN FINANCIER  
ET FONCTIONNEL POUR L'EXERCICE 2017**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2019

-----

**Nomenclature : 8.4**  
Amenagement du territoire

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc PERRIN

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - REALISATION DES DIAGNOSTICS - BILAN FINANCIER ET FONCTIONNEL POUR L'EXERCICE 2017- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction Archéologie et Muséum est agréée comme opérateur en archéologie préventive depuis le 16 octobre 2006, pour la réalisation des diagnostics et des fouilles préventives sur le territoire communal. Cet agrément a été renouvelé en août 2016 par décision du Ministère de la Culture pour une nouvelle durée de cinq ans.

De 2007 à 2016, l'activité de diagnostic a régulièrement fait l'objet d'un bilan fonctionnel et financier annuel permettant d'en évaluer le coût. Ce bilan indique les différentes opérations réalisées, leur coût qui est identifié par nature de dépenses, et il précise la part supportée par la Ville, ainsi que les recettes relevant de l'activité, principalement composée de la redevance d'archéologie préventive.

En 2017, l'importante charge de travail de la Direction Archéologie et Muséum, alors engagée sur plusieurs grosses opérations de fouille (places Verdun-Prêcheurs notamment, mais aussi chantiers de restauration de la cathédrale et de Saint-Jean-de-Malte) n'avait pas permis de finaliser le bilan en fin d'exercice. C'est pourquoi, il vous est aujourd'hui présenté.

En ce qui concerne les recettes générées par la redevance d'archéologie préventive, il faut savoir que les modalités de calcul et de versement en ont été fortement modifiées par la loi CAP, votée en juillet 2016. Cette redevance s'est transformée en une subvention, qui est désormais versée par le Ministère de la Culture et non plus par la DRAC et la DDE). Son calcul ne s'opère plus sur une année civile, mais sur deux moitiés d'exercice (du 1er juin de

l'année précédente au 31 mai de l'année en cours) ; il prend en compte les seuls diagnostics réalisés par la Direction Archéologie et Muséum avant le 31 mai de l'année en cours, pour lesquels le rapport final d'opération a été transmis par l'Etat et validé au plan administratif.

Sur l'année 2017, le coût total des diagnostics s'est élevé à 90 035 € TTC, dont 62 521 € TTC ont été supportés par la Ville (soit 69.4 %), la différence étant assumée par les aménageurs sous la forme d'une mise à disposition des engins mécaniques comme le permet la loi d'archéologie préventive.

Les dépenses prises en charge par la Ville comprennent essentiellement les coûts des personnels affectés aux opérations de diagnostics (titulaires et agents contractuels) dont le montant s'élève à 59 854 € TTC (soit 66,4 % de ces dépenses), ainsi que des moyens techniques restés à sa charge (engins de terrassement...).

Entre les 1er juin 2016 et 31 mai 2017, le montant de la subvention perçue au titre du dispositif d'archéologie préventive pour les diagnostics s'est élevé à 139 638,38 € (cf. l'arrêté de notification joint).

Le bilan financier du dispositif est donc très positif puisqu'il a généré 77 117,38 € de recettes franches en fonctionnement. Il faut par ailleurs considérer que sur les 59854 € de dépenses en coût de personnel, 23 486 € (soit 39 %) correspondent au coût des journées de travail assurées par des titulaires, qui ont de fait été financées par le dispositif.

Je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Mme MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/03/2019  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»





DIRECTION ARCHEOLOGIQUE ET MUSEUM

N° enregistrement : 127

Date : 22 MARS 2017

MAIRIE AIX EN PROVENCE  
SERVICE COURRIER  
N° MAARCH : 88177

15 FEV. 2017

ARRIVE LE 17 FEV. 2017

ENREGISTRE INFORMATIQUEMENT

Madame le Maire  
Ville d'Aix-en-Provence  
Place de l'Hôtel de Ville  
13616 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1



Direction générale  
des patrimoines

Recommandé AR  
1A 123 951 1219 0

Madame le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer qu'une subvention d'un montant de 139 638,38 € vous est attribuée pour l'année 2017 au titre de l'article L.524-11 du code du patrimoine.

Cette subvention est relative aux travaux engagés par votre collectivité territoriale pour les opérations de diagnostic d'archéologie préventive, conformément au décret n°2016-1485 du 2 novembre 2016.

Le montant de cette subvention est calculé sur la base de la valeur forfaitaire par mètre carré de la surface des opérations de diagnostic d'archéologie préventive prescrites par le préfet de région et réalisées au cours de la période de référence allant du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016, conformément aux éléments prévus par l'arrêté du 2 novembre 2016, détaillé en annexe 1.

Pour votre collectivité, le montant versé pour 2017 a évolué selon l'activité réelle de votre service présentée en annexe 2. Je rappelle que la subvention pour l'année 2018 sera calculée sur une période d'activité allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017 sur la base des rapports de diagnostics remis par vos services.

Vous trouverez ci-joint copie de l'arrêté d'attribution. Le versement de cette subvention interviendra d'ici la fin du premier trimestre 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du Service chargé du Patrimoine

Jean-michel LOYER-NASCOET

Copie : Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur /direction régionale des affaires culturelles

Service du patrimoine  
Sous-direction de l'archéologie

Affaire suivie par

M. Jean-Christophe BLAIZE

Poste

01 40 15 77 22

Référence

SDA/JCB/VS

182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01  
France

Téléphone 01 40 15  
Télécopie 01 40 15



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

La Ministre de la Culture et de la Communication,

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, et notamment l'article 53 ;

VU la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

VU le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

VU le décret n° 2016-1485 du 2 novembre 2016 relatif aux modalités de versement des subventions accordées aux services de collectivités territoriales ayant reçu un agrément en compensation des travaux engagés pour les opérations de diagnostic archéologique ;

VU l'arrêté du 2 novembre 2016 portant fixation de la période de référence, de la valeur par mètre carré et des critères de majoration en fonction du niveau de complexité des opérations de diagnostic d'archéologie préventive ;

VU l'état récapitulatif des surfaces ayant fait l'objet d'une opération de diagnostic d'archéologie préventive au cours des 12 mois précédant le 31 mai 2016 ;

VU la demande de subvention du 28 décembre 2016 de la ville d'Aix-en-Provence au ministre chargé de la culture ;

VU le programme 175 de la Mission-culture ;

SUR la proposition du Directeur Général des Patrimoines,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'exercice 2017, une subvention de **139 638,38 € (cent trente-neuf mille six cent trente-huit euros trente-huit centimes)** en autorisation d'engagement et crédits de paiement est attribuée à la **Mission archéologie d'Aix-en-Provence** pour ses opérations de diagnostic archéologique.

Forme juridique : Commune et commune nouvelle.

N° SIRET : 211 300 017 000 12

Adresse : **Commune d'Aix-en-Provence, Place de l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence Cedex 1**

**ARTICLE 2 :** La présente subvention sera liquidée par versement unique sur le compte suivant :

Banque : **Banque de France**

Domiciliation : **BDF Aix-en-Provence**

Code banque : **30001**

Code guichet : **00107**

N° de compte : **C1340000000**

Clé : **24**

**ARTICLE 3 :** La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la direction générale des patrimoines : *Exercice 2017*

Programme : **175**

Action / Sous-action : **09/05**

Titre : **6**

Catégorie : **63**

**ARTICLE 4 :** Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de la culture et de la communication.

**ARTICLE 5 :** Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **31 JAN. 2017**

Visé au service ordonnateur

Le **13 FEV. 2017**

Sous le n° **210 205 27 15**

Pour la Ministre de la culture  
et de la communication et par délégation,  
Le directeur général des patrimoines  
Le sous-directeur  
des affaires financières et générales

  
Kevin RIFFAULT

**ANNEXE N°1**  
**Dispositif du décret et de l'arrêté du 2 novembre 2016**

1 - La demande de subvention est adressée au ministre de la culture par le représentant légal du service de la collectivité territoriale mentionné à l'article L.523-4 chaque année, au plus tard le 31 décembre. Cette demande s'effectue par courrier simple.

2 - Le montant de la subvention est fixé sur la base d'une valeur forfaitaire par mètre carré de la surface des opérations de diagnostic d'archéologie préventive prescrites par le préfet de région et réalisées au cours d'une période de référence correspondant aux 12 mois précédents le 31 mai de l'année de demande de subvention, conformément aux éléments prévus par l'arrêté du 2 novembre 2016.

3 - La subvention est attribuée par arrêté du ministre chargé de la culture. Elle est versée en fonctionnement et en une seule fois. Le montant arrêté est notifié aux collectivités bénéficiaires au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la demande.

4 - Catégories d'opération, coefficients de majoration et valeur forfaitaire

Catégories d'opération		Coefficient de majoration	valeur finale majorée	Catégorie d'opération
stratigraphie simple	supérieure à 15 ha	1	0,36	1
	comprise entre 3 et 15 ha	1,5	0,54	
	inférieure à 3 ha	2,7	0,97	
ou				
Stratigraphie complexe	profondeur inférieure à 1,3 m	2,7	0,97	2
	profondeur supérieure à 1,3 m	5,4	1,94	3
	Occupations complexes Paléo, Néo ou Proto	2,7	0,97	4
	Etude de bâti	2,7	0,97	5

Valeur forfaitaire par mètre carré : 0,36 €

Catégorie n°1: l'opération de diagnostic a révélé une unique séquence de construction et/ou d'occupation par l'étude soit d'un faible nombre de couches stratigraphiques soit d'une succession simple de couches stratigraphiques appartenant à cette séquence.

Catégorie n°2: l'opération de diagnostic a révélé plusieurs séquences de construction et/ou d'occupation par l'étude soit d'un nombre important de couches stratigraphiques de moins d'1,30 mètre de profondeur soit d'une succession complexe de couches stratigraphiques de moins d'1,30 mètre de profondeur appartenant à ces séquences.

Catégorie n°3: l'opération de diagnostic a révélé plusieurs séquences de construction et/ou d'occupation par l'étude soit d'un nombre important de couches stratigraphiques de plus d'1,30 mètre de profondeur soit d'une succession complexe de couches stratigraphiques de plus d'1,30 mètre de profondeur appartenant à ces séquences.

Catégorie n°4: l'opération de diagnostic a révélé des occupations paléolithiques, néolithiques ou protohistoriques par l'étude de couches stratigraphiques complexes avec des phénomènes de colluvionnement ou de recouvrement d'origine géologique ou anthropique qui nécessitent le recours à des techniques [d'étude] adaptées aux structures et aux biens mobiliers mis au jour.

Catégorie n°5: l'opération de diagnostic consiste en une étude archéologique de bâti sur édifice en élévation.



**ANNEXE N°2**  
**Opérations de diagnostic d'archéologie préventive**  
**prises en compte pour l'attribution de la subvention 2017**

Code Patrimoine (code dossier)	Nom du département	Nom de commune	n° INSEE de la commune	Intitulé de l'opération	RO désigné (Responsable)	Surface de l'emprise (Ha)	Date de réception du rapport	Stratigraphie	Total des surfaces pondérées	Coefficient de pondération
11164	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	7 rue des Frères Noat	BOUQUET Aurélie	0,0242	30/07/2015	stratigraphie complexe (prof. < 1,30m)	0,0653	2,7
11616	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	20 place des Prêcheurs	ROSSETTI O ROSSETTI Emanuela	0,0300	08/10/2015	étude de bâti	0,0810	2,7
10982	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Bosque d'Antoinette (OD 446)	SUSINI Vanina	1,0000	14/08/2015	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	2,7000	2,7
10435	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	7 et 11 passage Agard	PANNEAU Marc	0,0200	25/08/2015	stratigraphie complexe (prof. < 1,30m)	0,0540	2,7
10724	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	19-21 rue des Guerriers	AUBURTIN Claire	0,0432	28/08/2015	stratigraphie simple (prof. > 1,30m)	0,1166	2,7
11298	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Centre ville - Conteneurs enterrés (Tranche 2 : Cou	BOUQUET Aurélie	0,0100	10/08/2015	stratigraphie complexe (prof. > 1,30m)	0,0540	5,4
11390	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Projet Urbain du Pont d'Antoine (3 boulevard de L	AUJALEU Ariane	0,8000	10/08/2015	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	2,1600	2,7
11083	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	La Parade (Jardin de l'Hippodrome)	BONNET Stéphane	2,6971	14/10/2015	stratigraphie simple (prof. > 1,30m)	7,2822	2,7
11559	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	51 avenue Henri Pontier	AUJALEU Ariane	0,0900	15/10/2015	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	0,2430	2,7
11049	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Réseaux souterrains entre Lignane et chemin d'An	ZIELINSKI Caroline	0,4300	22/10/2015	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	1,1610	2,7
11668	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Zac de l'Enfant Est (Tranche 2)	BOUQUET Aurélie	8,0800	22/10/2015	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	12,1200	1,5
11714	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	41 cours Gambetta	AUJALEU Ariane	0,0900	14/03/2016	stratigraphie complexe (prof. > 1,30m)	0,4860	5,4
11735	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	20 avenue Jules Isaac	SUSINI Vanina	0,0800	22/03/2016	stratigraphie simple (prof. > 1,30m)	0,2160	2,7
11713	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	470 avenue Jacques de Régis (Puyricard)	ZIELINSKI Caroline	0,6900	24/03/2016	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	1,8630	2,7
11398	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Rue du Bon Pasteur (Réseaux souterrains)	AUBURTIN Claire	0,1200	10/03/2016	stratigraphie complexe (prof. > 1,30m)	0,6480	5,4
9265	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13002	13 Cours des Minimes	NIN Nuria	1,0500	02/10/2015	stratigraphie simple (prof. > 1,30m)	2,8350	2,7
11261	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13002	Château Grimaldi, 155 chemin du château d'Alphé	AUJALEU Ariane	0,0170	08/06/2015	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	0,0459	2,7
11734	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Echangeur A51/A8 - Tranche 3	BONNET Stéphane	0,1500	20/04/2016	stratigraphie simple (prof. > 1,30m)	0,4050	2,7
11308	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Echangeur A51/A8 - Tranche 1	BONNET Stéphane	0,8157	02/06/2015	stratigraphie simple (prof. > 1,30m)	2,2024	2,7
11668	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Echangeur A51/A8 - Tranche 2	BONNET Stéphane	0,3600	20/04/2016	stratigraphie simple (prof. < 1,30m)	0,9720	2,7
11764	BOUCHES-DU-RHONE	AIX-EN-PROVENCE	13001	Centre hospitalier du Pays d'Aix - Parking	AUJALEU Ariane	0,5700	25/05/2016	stratigraphie complexe (prof. > 1,30m)	3,0780	5,4
						17,1672			38,7884	

Rappel du total des surfaces prises en compte pour l'attribution de la subvention 2016

88,7300

224,5700

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**



Numéro de l'envoi: **1A 123 951 1219 0**



PREUVE DE DISTRIBUTION

**Destinataire**

Mme **Madame Le Nain**  
(Nom et Prénom) ou raison sociale  
**Ville d'Aix-en-Provence**  
**Place de l'Hôtel de Ville**  
Adresse  
**13616 Aix-en-Provence Cedex 1**  
Code postal

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

Autre

Signature (précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

Date : / /

Prix : CRBT

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1  R2  R3

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

Expéditeur

~~Ministère de la Culture~~  
(Nom et Prénom) ou raison sociale  
~~8d Archéologie - JC Blaise~~  
**N° 182**  
Libellé de la voie  
**75003 PARIS Cedex 03**  
Code postal

À partir d'aujourd'hui, uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**.

Consultez [www.laposte.fr/boutiquecourrier](http://www.laposte.fr/boutiquecourrier).

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 536 000 000  
 Siège Social : 44 boulevard de Vaugirard - 75757 Paris CEDEX 15



Cadres réservés à La Poste

**ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE**  
**PROCÉDURE de DIAGNOSTIC**

**Bilan fonctionnel**  
**& financier**  
**de l'exercice 2017**







## **ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE**

# **PROCÉDURE de DIAGNOSTIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

## **Bilan fonctionnel & financier de l'exercice 2017**







# Données liminaires

## I. Rappel du cadre juridique

Agréée comme opérateur en archéologie préventive depuis le 16 octobre 2006, la Direction Archéologie et Muséum a obtenu pour la deuxième fois le renouvellement de son agrément en juillet 2016. Celui-ci est valable jusqu'en octobre 2021.

Il permet à la Direction Archéologie et Muséum de conduire les diagnostics et les fouilles préventives prescrits par l'État (Service régional de l'archéologie de PACA) dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La réalisation des fouilles préventives est soumise à la concurrence, celle des diagnostics relève du service public. Ces derniers ne peuvent donc être confiés qu'à l'INRAP ou au service archéologique agréé de la collectivité sur le territoire de laquelle ils ont été prescrits.

A Aix-en-Provence, les seuls opérateurs possibles sont la Direction Archéologie et Muséum et l'INRAP, la première ayant la priorité sur le choix de réaliser ou non un diagnostic.

### Modalités de mise en place d'un diagnostic

S'ils sont principalement prescrits dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme, les diagnostics peuvent aussi être déclenchés à la suite d'une demande volontaire de prescription (DVRD) par celui qui projette des travaux. Cette procédure est souvent privilégiée pour les travaux projetés par la Ville sur des sites sensibles. Elle permet d'anticiper la découverte de vestiges et de mieux gérer les délais imposés par les éventuelles recherches.

Sauf quand la Direction Archéologie et Muséum intervient en régie pour le compte de la ville, la mise en place de chaque diagnostic fait l'objet, entre la Ville et l'Aménageur, d'une convention qui indique les problématiques archéologiques et précise les moyens mis en œuvre, les modalités d'intervention, ainsi que le calendrier de l'opération. Sont notamment prévues des pénalités financières en cas de retard dans l'achèvement de l'intervention de terrain ou de la remise à l'État du rapport final d'opération.

Réalisées sous le contrôle technique et scientifique de l'État, les opérations préventives répondent à un cadre réglementaire

très strict fixé par la loi d'archéologie préventive, ses décrets d'application, ainsi que par tout un ensemble d'arrêtés :

- arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opération archéologiques
- arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques
- arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers
- Ordonnance n° 2017-1117 du 29 juin 2017 relative aux règles de conservation, de sélection et d'étude du patrimoine archéologique mobilier
- Livre V du Code du Patrimoine

Les rapports d'opération font par ailleurs l'objet d'une première évaluation destinée à en vérifier la recevabilité ; si les vestiges mis au jour lors d'un diagnostic justifient une prescription de fouilles, le rapport peut, dans un second temps, être soumis à la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique (collège d'experts) pour avis scientifique.

Les avis de la CTRA sont pris en compte dans l'examen des demandes de renouvellement de l'agrément ou la demande d'habilitation.

### Le financement des diagnostics

Depuis les modifications apportées, en 2016, à la loi d'archéologie préventive de 2001 (révisée en 2003), le financement des diagnostics est assuré par une subvention dont le montant est désormais calculé par l'Etat selon les critères suivants :

- La période prise en compte court du 1<sup>er</sup> juin de l'année N-1 (2016 en l'occurrence) au 31 mai de l'année en cours (2017 en l'occurrence) ;
- Le rapport final du diagnostic doit avoir été rendu à l'Etat avant le 31 mai de l'année en cours et avoir été validé par ce dernier (qui émet une notification de recevabilité) ;
- Le calcul de la subvention repose sur des coefficients qui combinent la superficie des terrains diagnostiqués et la complexité de la stratigraphie. Les études de bâti se sont vu attribuer un coefficient spécifique.

Stratigraphie simple > 15 ha	Stratigraphie simple de 3 à 15 ha	Stratigraphie simple < 3 ha	Stratigraphie complexe < 1,3 m (en m <sup>2</sup> )	Stratigraphie complexe > 1,3 m (en m <sup>2</sup> )	Stratigraphie complexe (paléolithique, mésolithique) (en m <sup>2</sup> )	Etude de bâti (en m <sup>2</sup> de la prescription)
Coef 1	Coef 1,5	Coef 2,7	Coef 2,7	Coef 5,4	Coef 2,7	Coef 2,7
Valeur au m <sup>2</sup> : 0,36	Valeur au m <sup>2</sup> : 0,54	Valeur au m <sup>2</sup> : 0,97	Valeur au m <sup>2</sup> : 0,97	Valeur au m <sup>2</sup> : 1,94	Valeur au m <sup>2</sup> : 0,97	Valeur au m <sup>2</sup> : 0,97

En raison des modifications substantielles intervenues dans les modalités de rémunération de l'activité de diagnostic, la Ville a fait le choix de réaliser les diagnostics au coup par coup depuis 1er janvier 2017.

A ce titre, la Direction Archéologie et Muséum ne réalise plus tous les diagnostics prescrits par l'Etat, comme il était fait précédemment. Elle sélectionne les opérations en fonction des critères suivants : projets portés par la Ville ou soutenus par elle (projets d'autres collectivités territoriales tels le CD 13 et la Région, d'établissements publics tel le Centre Hospitalier du Pays d'Aix, de la SEMEPA/SPLA, de la SACOGIVA entre autres). En ce qui concerne les aménageurs privés, le choix de réaliser les diagnostics motivés par leurs projets de construction répond, d'une part, aux problématiques scientifiques soulevées par la localisation des terrains concernés, de l'autre, à la faisabilité de l'opération (accessibilité de la ou des parcelles soumises à diagnostic, contraintes imposées par l'aménageur, coût de l'intervention). Il peut aussi être motivé par des considérations d'opportunité.

Contrairement à la situation antérieure, la subvention perçue par la collectivité correspond aujourd'hui strictement à l'activité de la Direction Archéologie et Muséum.

#### **Avantages de réaliser les diagnostics au coup par coup :**

Cette option permet :

- de développer une politique de diagnostic davantage axée sur des objectifs scientifiques ;
- d'adapter l'activité de diagnostics en fonction du plan de charge de la Direction.

Elle a pour contrepartie :

- la perte de la maîtrise par la Direction des données et de la documentation issues des opérations qu'elle ne réalise pas ;
- la perte d'information sur la réalisation effective des opérations réalisées par l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive ;
- le risque de pénaliser certains aménageurs dont les prescriptions de diagnostic n'ont pas été retenues par la Direction, et qui se trouvent ainsi confrontés aux délais d'intervention de l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP).

#### **Estimation du coût d'un diagnostic**

Dans le coût de ce dispositif, ont été pris en compte aussi bien les moyens techniques et logistiques que les moyens en personnel. Les moyens en personnel sont essentiellement assurés par les agents titulaires ou permanents de la Direction, très rarement par des agents en CDD. Sur le plan de la masse salariale, c'est donc une activité qui n'a pas d'incidence financière particulière. Toutefois, pour évaluer le coût réel du dispositif, en ce qui

concerne les moyens humains, nous appliquons les barèmes définis dans la grille tarifaire élaborée pour les fouilles préventive, par souci de simplification. Ils permettent, en effet, de ne pas avoir à calculer les charges salariales réelles, liées au grade et à l'ancienneté des agents affectés aux opérations, mais prennent en compte les fonctions remplies dans le cadre de chaque opération. Ces barèmes incluent aussi les petits moyens logistiques nécessaires à une opération. En ligne générale, les estimations qui en découlent sont supérieures au coût réel pour la Ville.

En ce qui concerne les moyens techniques (engins mécaniques, échafaudages...), leur coût est estimé à partir des bordereaux de prix des marchés de travaux à bons de commande en cours.

Au plan juridique, seuls les diagnostics relèvent de la procédure d'archéologie préventive telle qu'elle a été définie par la loi ; nous n'intégrons donc dans ce bilan que les opérations conduites dans ce cadre. En sont ainsi exclues les fouilles nécessitées par l'urgence absolue et les fouilles préventives, qui font juste l'objet d'une rapide mention.

Ce bilan se décline en trois parties :

### **1. Bilan opérationnel de l'activité de diagnostic**

### **2. Bilan scientifique de l'activité de diagnostic**

### **3. Dépenses de l'activité de diagnostic**

### **4. Recettes de l'activité de diagnostic**

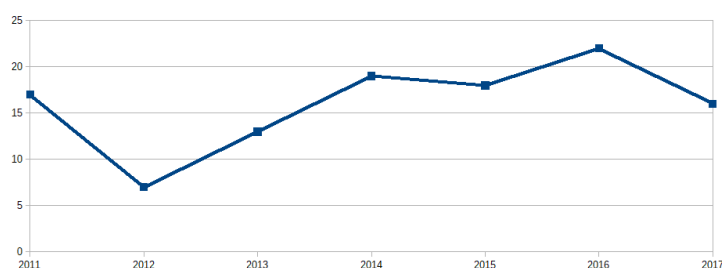
# I. Bilan opérationnel de l'activité de diagnostic

## I.1. La politique de prescription de l'État en 2017

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017, l'État a prescrit 16 diagnostics. Le fait déclencheur de ces opérations reste principalement les permis de construire ou les permis d'aménager, mais on note une nette augmentation des demandes volontaires de réalisation des diagnostics (DVRD), qui permettent de mieux prendre en compte l'archéologie dans le calendrier et l'économie générale d'un projet immobilier. En 2017, 7 diagnostics ont été prescrits à la suite d'une DVRD ; celle-ci émane en général d'institutions publiques : Ville (3 opérations) ; CHIAP (1 opération) ; AMU (1 opération) ; ERDF (1 opération). Seul un particulier y a fait appel (Maison de l'Espagne), en raison

des liens étroits qu'il entretient avec la Direction Archéologie et Muséum.

**Nombre de diagnostics prescrits par l'Etat**

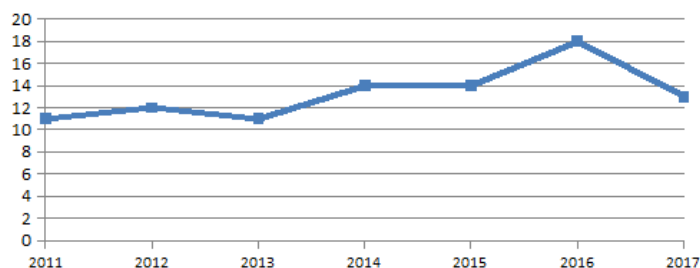


Site	Fait déclencheur du diagnostic	Statut de l'aménageur	Domaine d'intervention	Superficie	Date de la prescription	Etat d'avancement du dossier en déc. 2017
1, allée Bastide des Cyprés	PC	Privé professionnel	Rural	1555 m <sup>2</sup>	8 janvier	Réalisé en 2017
Rue Irma-Moreau	DVRD	Ville	Urbain	700 m <sup>2</sup>	23 janvier	Abandonné
325, rue de la Touloubre, Puyricard	PC	Privé professionnel	Rural	1797 m <sup>2</sup>	23 janvier	Réalisé en 2017
15, traverse du Lavoir de Grand-Mère	DVRD	Privé professionnel	Rural	1276 m <sup>2</sup>	30 janvier	Réalisé en 2017
Av. Paul-Cézanne/Av. Pasteur	DVRD	ERDF	Urbain	525 m <sup>2</sup>	22 février	Abandonné
Av. Philippe-Solari	DVRD	Ville	Péri-urbain	2700 m <sup>2</sup>	28 février	Partiellement réalisé en 2017
80, bd de Palerne Puyricard	PC	Privé professionnel	Rural	2277 m <sup>2</sup>	6 mars	En attente d'instruction
2, cours Saint-Louis	PC	Privé professionnel	Urbain	Non renseigné	25 avril	En attente d'instruction
Cours des Arts et Métiers	PC	SEMEPA	Péri-urbain	14160m <sup>2</sup>	29 mai	Abandonné
Av. du Grand Domaine, Puyricard	PC	Privé professionnel	Rural	36 464 m <sup>2</sup>	4 juillet	En attente d'instruction
Rue Marius-Jouveau	DVRD	Ville	Péri-urbain	2850 m <sup>2</sup>	4 juillet	Abandonné
2, rue Irma-Moreau	PC	Privé professionnel	Urbain	588 m <sup>2</sup>	21 août	En attente d'instruction
7ter, rue Mignet	DVRD	Particulier	Urbain	262 m <sup>2</sup>	24 août	Réalisé en 2017
16, rue Laurent-Vibert	PC	Privé professionnel	Péri-urbain	1323 m <sup>2</sup>	11 septembre	Non retenu INRAP
21_23 rue Gaston de Saporta	DVRD	AMU	Urbain	330 m <sup>2</sup>	19 octobre	Partiellement réalisé en 2017
15, av. Philippe-Solari	PA	Particulier	Péri-urbain	2732 m <sup>2</sup>	19 octobre	En attente instruction

Une partie de ces prescriptions n'a pas donné lieu à intervention archéologique, soit que les projets aient été abandonnés par les aménageurs (parking sous le cours des Arts-et-Métiers), soit que les travaux n'aient pas permis d'intervention archéologique (rue Irma-Moreau, rue Marius-Jouveau, avenue Paul-Cézanne / av. Pasteur). Par ailleurs, certains aménageurs n'ont pas donné suite à la prescription pour des raisons inconnues.

Pour la première fois depuis l'obtention de son agrément, la Direction Archéologie et Muséum a décliné la réalisation d'un diagnostic (16, rue Laurent-Vibert).

**Progression du nombre de diagnostics réalisés entre 2011 et 2017**



## 1.2. L'activité de diagnostic de la Direction Archéologie et Muséum en 2017

La Direction Archéologie et Muséum a réalisé 13 diagnostics dont six seulement correspondent aux prescriptions de l'année. Les sept autres répondent à des prescriptions plus anciennes : 2016 (5 diagnostics) et 2015 (1 diagnostic). Un dossier a concerné la rédaction du rapport de fouille d'un diagnostic réalisé en 2015 (chapelle du Grand Saint-Jean).

Cette activité représente un peu plus d'un diagnostic par mois. Comparée à 2016, elle est en nette baisse, mais elle correspond en fait à l'activité des années antérieures. Il faut toutefois souligner qu'elle constitue une petite prouesse, dans un contexte marqué par une charge exceptionnelle de fouille préventive.

Dans le même temps, la Direction a, en effet, conduit 7 autres opérations :

- **6 fouilles préventives** : quatre pour le compte de la ville (Saint-Jean-de-Malte, Chapelle Notre-Dame de Consolation, places Verdun-Prêcheurs 1, places Verdun-Prêcheurs 2), une pour le compte de l'Etat-CRMH-DRAC (Cathédrale Saint-Sauveur), et la dernière pour le compte d'un aménageur privé (1, av. Georges-Brassens)

- **1 campagne de sondages** : jardin de Grassi

Ce sont ainsi au total 20 opérations dans lesquelles la Direction Archéologie et Muséum a été engagée sur l'exercice.

A noter l'absence de sauvetage urgent, qui tient à une meilleure prise en compte par les services de la ville de l'archéologie dans leurs projets (services des eaux usées et pluviales ; Direction du patrimoine).

OPERATIONS	STATUT AMENAGEUR	ZONE INTERVENTION	SUPERFICIE PARCELLE (en m <sup>2</sup> )	SUPERFICIE SONDEE (en m <sup>2</sup> )	% TERRAIN SONDE	DATE PRESCRIPTION
7ter rue Mignet (maison de l'Espagne)	Particulier	Urbain	340	185	54,40	2017
21-23 rue Gaston-de-Saporta (hôtel Maynier d'Oppède)	Public (AMU)	Urbain	330	37	11,1	2017
10, rue Emmanuel-Signoret	Particulier	Péri-urbain	112	11	9,82	7 octobre 2016
4, av. Henri-Pontier	Privé-professionnel	Péri-urbain	1332	23	1,73	28 décembre 2016
15, traverse Lavoisier-de-Grand-Mère	Privé-professionnel	Péri-urbain	400	64	16	2017
Centre hospitalier d'Aix 2 - extension nord	Public (CHIAP)	Péri-urbain	3709	260	7	8 novembre 2016
Avenue Philippe-Solari	Ville	Péri-urbain	2700	2700	100	2017
1297, ancienne route des Alpes	Particulier	Rural	141	24,5	17,4	16 mars 2015
16, bd de Carelle	Privé-professionnel	Rural	1939	122,5	6,3	16 décembre 2016
1185, route d'Eguilles	Privé-professionnel	Rural	5975	80	1,3	20 août 2016
1, allée Bastide des Cyprès	Privé-professionnel	Rural	1555	101	6,5	2017
325 avenue de la Touloubre	Privé-professionnel	Rural	821	60	7,3	2017
Chapelle du Grand Saint Jean	Ville	Rural	100	115	115	Mai 2014
<b>TOTAL</b>			<b>19 454 m<sup>2</sup></b>	<b>3 783m<sup>2</sup></b>	<b>19,4 %</b>	

## Fouilles préventives réalisées en 2017

Nom de l'opération	Statut travaux	URBAIN/RURAL	Superficie explorée	Travaux ayant motivé l'opération
<b>Saint-Jean de Malte</b>	Ville (Direction du Patrimoine)	URBAIN	2 000 m <sup>2</sup>	Projet de restauration
<b>Chapelle Notre-Dame de Consolation</b>	Ville (Direction du Patrimoine)	URBAIN	150 m <sup>2</sup>	Projet de restauration
<b>Places Verdun-Prêcheurs 1</b>	Ville (Direction Pluvial)	URBAIN	600 m <sup>2</sup>	Pose de réseaux pluvial et eaux usées
<b>Places Verdun-Prêcheurs 2</b>	Ville (DGSTA Infrastructures)	URBAIN	2000 m <sup>2</sup>	Aménagement voirie
<b>Cathédrale Saint- Sauveur (fin d'opération)</b>	ETAT CRMH-DRAC PACA	URBAIN	700 m <sup>2</sup>	Projet de restauration
<b>1, avenue Georges-Brassens</b>	SCCV AIX BRASSENS	RURAL	140 m <sup>2</sup>	Construction immeubles

## Sondage réalisé en 2017

Site	Statut travaux	Localisation	Superficie	Nature des Travaux
<b>Jardin de Grassi</b>	Ville	Urbain	150 m <sup>2</sup>	Sondages préalables à un projet de revalorisation

### 1.3. Nature des diagnostics réalisés en 2017

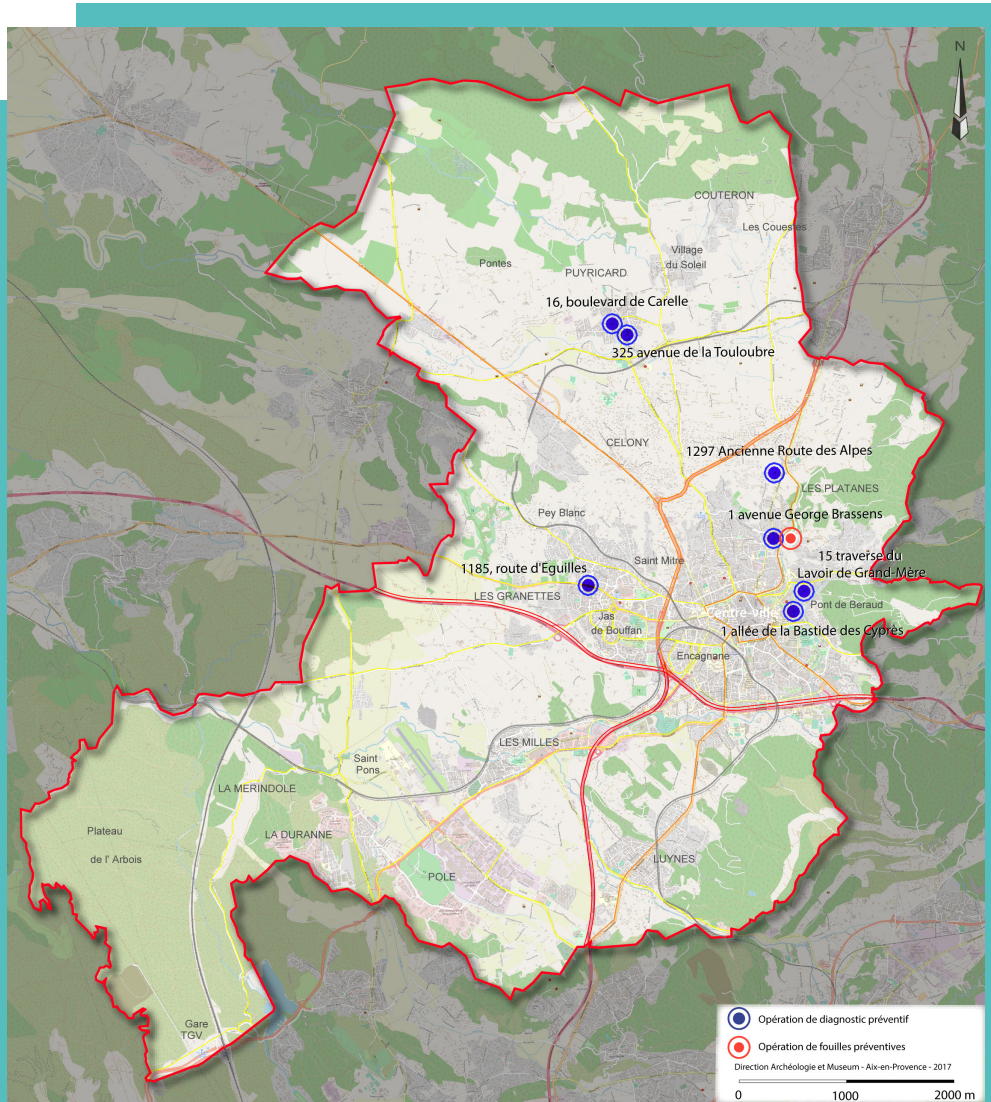
Cette année, 10 opérations de diagnostic relèvent de l'archéologie sédimentaire classique. Les trois autres sont des études de bâti : 7ter rue Mignet (troisième couvent des dominicaines) ; hôtel Maynier d'Oppède (habitat résidentiel moderne) ; chapelle du Grand Saint-Jean (chapelle médiévale).

### 1.4. Cartographie des interventions

En 2017, sept diagnostics ont concerné le secteur rural, quatre le domaine péri-urbain et deux la ville. Dans ce dernier cas, les superficies explorées sont toujours très faibles.

La majorité des interventions en milieu rural se concentrent à proximité de l'aire urbanisée d'Aix-en-Provence. Très actif sur le plan de la construction, le quartier de Puyricard reste relativement bien suivi au plan archéologique.







## 1.5. Superficie des terrains soumis à diagnostic et taux d'ouverture des zones d'exploration

Les terrains soumis à diagnostic ont des superficies variables, qui sont toutefois restées, en 2017, en général très faibles, même en milieu rural.

Sept diagnostics ont concerné de très petites superficies (inférieures à 1000 m<sup>2</sup>) et parmi eux, six ont porté sur des superficies inférieures à 500 m<sup>2</sup>.

Quatre opérations ont concerné des superficies comprises entre 1000 et 3000 m<sup>2</sup> et 2 des superficies supérieures à 3000 m<sup>2</sup>, mais sans jamais arriver à l'hectare.

Superficie moyenne soumise à diagnostic : 4 000 m<sup>2</sup>, avec un écart entre 934 m<sup>2</sup> et 1 hectare environ.

### Superficie totale des terrains soumis à diagnostic : 19 454 m<sup>2</sup> (1,94 ha)

Ces superficies correspondent à l'emprise des terrains soumise à diagnostic, dans les prescriptions de l'Etat.

### Superficie effectivement sondée : 3783 m<sup>2</sup> (0,38 ha)

Elle correspond au terrain véritablement exploré par l'archéologie (sondages et tranchées) et elle est très variable en fonction des opérations.

La moyenne des surfaces sondées par rapport à la superficie totale des terrains soumis à diagnostic est de **19,4 %**.

**En milieu rural et péri-urbain**, où les opérations ont porté sur **18 784m<sup>2</sup>** de superficie (**1,84 ha**), la superficie effectivement sondée est de **3 561 m<sup>2</sup>**, ce qui représente **près de 19 %** de la superficie des terrains soumis à diagnostic.

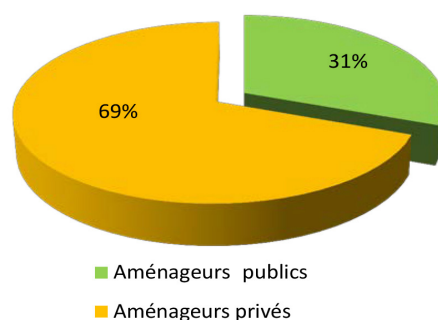
**En milieu urbain**, où les opérations ont porté sur **670 m<sup>2</sup>** de superficie seulement, la surface de terrain effectivement sondée est de **222 m<sup>2</sup>**, ce qui représente un peu plus de **33 %** de la superficie des terrains soumis à diagnostic.

Ces ratios anormalement élevés (dans ses prescriptions, l'Etat préconise de sonder 10 % des terrains) sont dus :

- à la part des études de bâti (milieu urbain) où les diagnostics portent sur des superficies souvent supérieures à celle du bâtiment concerné, juste estimée à partir de la surface au sol de ce dernier (cf cas de la chapelle du Grand Saint-Jean) ;
- aux suivis de pose de réseaux qui concernent en général la totalité des tranchées ouvertes. Le diagnostic porte alors systématiquement sur 100 % du terrain à explorer.

## 1.6. Répartition des diagnostics en fonction du statut de l'aménageur

Cette année, on note également un fort déséquilibre entre le statut, public ou privé, des aménageurs concernés par des prescriptions de diagnostic : 4 pour le public ; 9 pour le privé (particuliers et aménageurs professionnels).



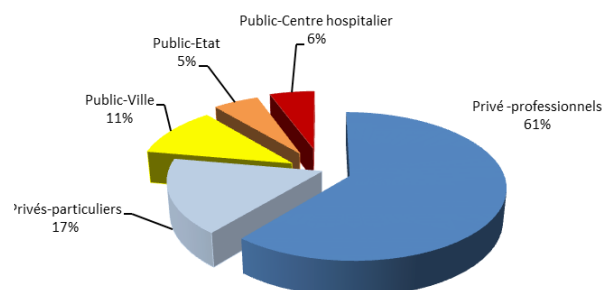
### Opérations réalisées pour le compte d'Aménageurs publics :

- la Ville : 2 opérations : une sur réseau (av. Philippe-Solari) et un diagnostic préalable à travaux de restauration (Chapelle du Grand Saint-Jean),
- le Centre hospitalier du Pays d'Aix: extension nord de l'hôpital
- l'Etat- Ministère de l'Education et de la recherche (AMU): 21-23 rue Gaston-de-Saporta

### Opérations réalisées pour le compte d'Aménageurs privés :

Elles concernent majoritairement des professionnels et tout particulièrement cette année des sociétés de promotion immobilière assez modestes. Les projets particuliers ne représentent que 2 opérations.

### Répartition des opérations en fonction du statut des Aménageurs



## 1.7. La mobilisation des agents

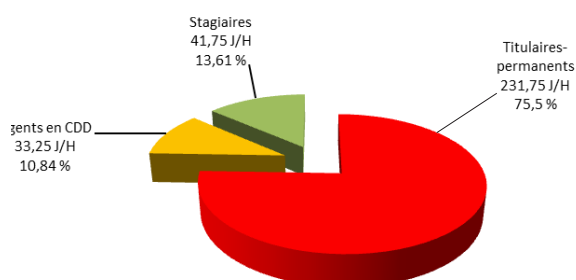
Pour l'exercice 2017, le nombre total de journées/homme consacrées à l'activité de diagnostic, - du montage administratif de l'opération jusqu'à la remise du rapport à l'Etat -, s'est élevé



à 305,5 ETP, ce qui représente la mobilisation d'un responsable d'opération sur 1,5 an. La durée moyenne de réalisation d'un diagnostic est de **23,5 jours**. Cela représente une mobilisation d'un peu plus d'un mois pour un responsable d'opération, chargé de la totalité de l'intervention qui lui est confiée.

- 1. agents titulaires/permanents : **231,25 J/H**
- 2. agents en CDD : **32,5 J/H**
- 3. stagiaires universitaires non rémunérés : **41,75 J/H**

#### Répartition des agents affectés au dispositif en fonction de leur statut



La procédure de diagnostic systématique a mobilisé 264 journées d'agents professionnels, tous types de postes confondus, ce qui correspond à une moyenne de 14,3 m<sup>2</sup> sondés par J/H mobilisée. Cette moyenne est nettement supérieure à celle de 2016.

## 1.8. Les délais d'intervention : un critère d'efficacité du dispositif

Dès qu'un Aménageur en a planifié la réalisation, **le délai nécessaire à la mise en place d'un diagnostic par la Direction Archéologie et Muséum est de 3 semaines / 1 mois.**

Quand ce délai est supérieur, la responsabilité en incombe aux Aménageurs (volonté de surseoir à l'opération pour des raisons économiques, techniques, administratives...).

La réalisation d'une opération comprend trois phases : la préparation, l'intervention sur le terrain et la réalisation du rapport final d'opération (post-fouille).

**La phase de préparation** comprend les contacts avec l'Aménageur et, éventuellement, l'Etat et/ou les autres services municipaux, la visite du site concerné, la DICT, l'examen des études géotechniques quand elles existent, l'analyse des moyens à mettre en œuvre, la rédaction de la convention et le suivi de ses visas, la transmission de la demande d'autorisation de diagnostic à l'Etat.

Sur les 12 diagnostics ayant fait l'objet d'une intervention sur le terrain (Chapelle du Grand Saint-Jean exclue), la durée moyenne de cette phase a été de **2,15 jours** en 2017, soit un peu moins qu'en 2016 (2,4 jours) et 2015 (2,7 %).

**La phase de terrain** consiste dans la phase d'exploration : ouverture des sondages ou tranchées avec un engin mécanique, dégagement et nettoyage des vestiges, observations stratigraphiques, prises de vue et relevés.

Sur les 12 diagnostics mis en œuvre dans l'année, la durée moyenne de cette phase (tous postes confondus) est de 9,4 jours (contre 11,7 en 2016 et 18,6 jours en 2015). Cette baisse sensible tient à la faible superficie des terrains diagnostiqués, qui requiert moins de temps d'intervention.

**La phase de post fouille** consiste dans :

- l'analyse des données,
- le traitement, l'étude et la gestion des mobiliers archéologiques exhumés,
- la rédaction du rapport,
- l'inventaire et l'informatisation de la documentation
- la relecture du rapport de fouille par un coordinateur scientifique.
- la mise en page du rapport, sa reprographie et son montage.

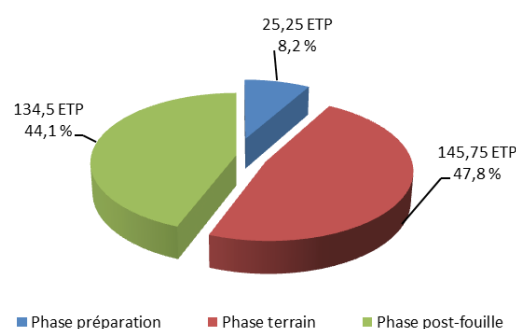
Contrairement à l'exercice 2016 durant lequel les agents de la Direction avaient dû rattraper un important passif dans la rédaction des rapports de diagnostics réalisés les années précédentes, en 2017, le temps consacré aux phases de post-fouille des opérations correspond à peu près à l'activité de l'année, excepté pour les opérations sur l'hôtel de Maynier d'Oppède et la rue Philippe-Solari achevées en décembre et dont la rédaction du rapport est programmée pour 2018.

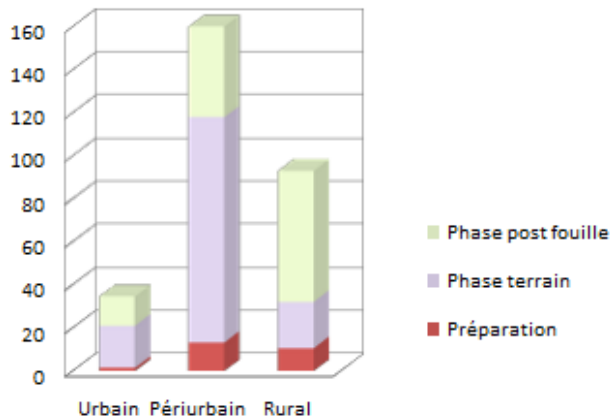
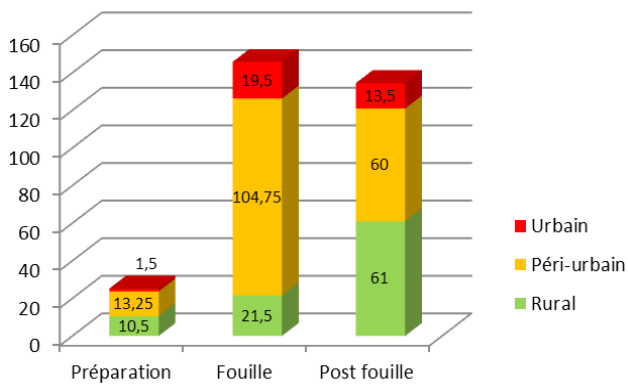
Une exception, le dossier de la chapelle du Grand Saint-Jean qui concerne une opération conduite en 2015, mais dont le rapport n'a été finalisé que cette année.

Sur les douze diagnostics pour lesquels le rapport a été rédigé dans l'année, la durée moyenne du post fouille est de **7,2 jours** contre 13,2 jours en 2016 et 27,7 jours en 2015.

Les données présentées ci-après rendent compte de la mobilisation des agents pour chacune des trois phases d'une opération : préparation, terrain, post fouille.

#### Mobilisation en J/H en fonction de chacune des trois phases d'intervention : préparation, fouille, post-fouille.





Les histogrammes ci-dessus montrent, pour chacune des trois phases d'activité les mobilisations en J/H en fonction des domaines géographiques d'intervention.

### La phase de préparation

Cette phase est essentiellement portée par des agents titulaires et notamment par le directeur de service et mobilise à peu près le même nombre d'agents, quel que soit le domaine d'intervention (rural ou urbain). **Elle a mobilisé 25,25 J/H au total, ce qui représente 8,2 % de l'activité** : 10,5 ETP en domaine rural, 13,25 ETP en domaine péri-urbain ; 1,5 ETP en domaine urbain.

Très administrative et bien rodée (mise en place de tout un ensemble de documents types), cette phase n'offre guère de marge d'optimisation. Une opération a toutefois été particulièrement chronophage: le projet d'extension de l'hôpital, qui a suscité plusieurs réunions et visites de site, ainsi que des échanges multiples avec l'administration et les techniciens du centre hospitalier.

### La phase de terrain

Lors de la phase dite de terrain, qui correspond à la fouille, la mobilisation des agents dépend de deux paramètres: le caractère urbain/péri-urbain ou rural d'une intervention.

En 2017, **elle a mobilisé 145,75 J/H au total, ce qui représente 47,8 % de l'activité**.

Cette mobilisation varie en fonction du domaine d'intervention 19,5 J/H pour le secteur urbain, 104,75 J/H pour le domaine périurbain et 21,5 J/H seulement pour le domaine rural.

La mobilisation des agents au cours de cette phase est très inégale, car elle dépend de la présence ou non de vestiges,

de leur densité et de la complexité de la stratigraphie. Ainsi les 6 opérations conduites en milieu urbain et péri-urbain ont mobilisé, à elles seules, 85,2 % des J/H consacrées au terrain. A titre d'exemple : le diagnostic conduit pour l'extension nord du centre hospitalier a mobilisé 37,5 J/H, soit 30 % du total des J/H consacrées à cette phase.

### La phase de post fouille

Nécessitant l'intervention d'agents titulaires ou permanents (CDI), cette phase mobilise également beaucoup plus de journées/hommes pour les opérations conduites en milieu urbain et péri-urbain. Les travaux qui la composent nécessitent une bonne maîtrise de l'analyse stratigraphique, des connaissances étendues, ainsi que de solides capacités rédactionnelles. Les possibilités d'optimisation de sa durée se réduisent avec l'expérience acquise par les agents.

**En 2017, elle a mobilisé 134,5 J/H, soit 44 % du total des ETP** : 13,5 J/H pour le secteur urbain ; 60 J/H pour le domaine péri-urbain et 61 J/H pour le secteur rural.

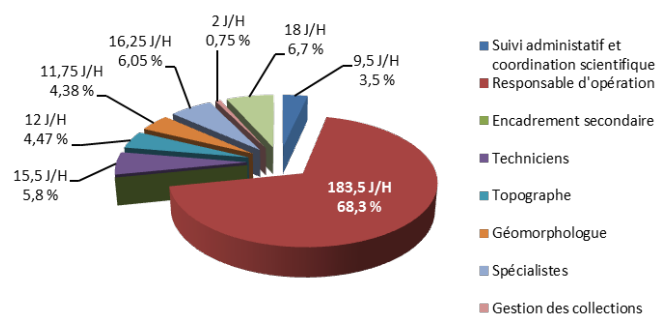
Le rapport entre les J/H terrain et post-fouille est relativement équilibré cette année. La raison tient essentiellement au fait que nous n'avons pas eu à consacrer de temps à la résorption de retards dans la restitution des rapports de fouille, l'essentiel ayant été fait en 2015. Avec seulement 2 rapports encore en attente, nous sommes aujourd'hui presque à jour en ce qui concerne les diagnostics.

### Mobilisation des différents postes de travail

En ce qui concerne les postes mobilisés sur une opération de diagnostic, comme le montre le camembert fourni ci-dessous, c'est le poste de responsable d'opération qui représente l'essentiel des moyens humains affectés aux diagnostics. Il faut en outre lui rattacher la majorité du temps de travail du géomorphologue qui peut intervenir à double titre : spécialiste et responsable d'opération. En 2017, cet agent a dirigé une opération importante: extension nord de l'hôpital.

Dans le poste de « spécialistes », il faut surtout comprendre l'intervention de céramologues (spécialistes de l'étude des vestiges mobiliers en céramique), et plus modestement, celle de spécialistes des objets en verre, en métal et de la faune, voire de l'anthropologie (4, rue Henri-Pontier).

Répartition des J/H en fonction des principaux postes



## 2. Bilan financier de l'activité de diagnostics

### 2.1. Les dépenses

Tous les coûts indiqués sont exprimés en TTC.

**En 2017, le coût total des diagnostics s'est élevé à 90 035 €**

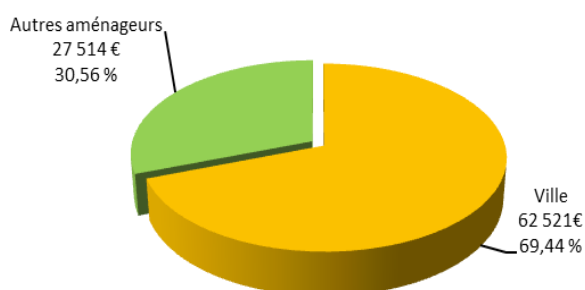
Dans les dépenses liées aux diagnostics, on compte deux postes principaux : le personnel et les moyens techniques. Ces dépenses sont assurées conjointement par la Ville et les autres Aménageurs.

**Montant total des dépenses assurées par la Ville : 62 521 €** soit 69,4 % des dépenses totales

**Montant total des dépenses assurées par les autres Aménageurs : 27 514 €** soit 30,6% des dépenses totales.

Le rapport entre les parts Ville et autres Aménageur est à peu près équivalent à celui de 2016.

Répartition des dépenses entre la Ville et les autres Aménageurs



### 2.2. Répartition des dépenses

#### 2.2.1. Les moyens techniques

Le coût des moyens techniques s'élève à **28 901 € au total**, ce qui représente 32,1 % du coût du dispositif (contre 45 % en 2016 et 53,8 % en 2015).

**Ce sont les Aménageurs qui ont supporté l'essentiel des dépenses : 26 234 € TTC soit 90,8 %.**

Pour ce faire, la Direction Archéologie et Muséum négocie autant que possible auprès des Aménageurs la mise à disposition des moyens techniques (tracto-pelle, pelle mécanique, mini-pelle, camion, brise-roche...). Cette négociation ne concerne pas

les particuliers qui construisent pour eux-mêmes.

Pour la plupart des Aménageurs, le souci de voir la contrainte archéologique rapidement réglée prime sur les considérations financières. Notre réactivité est donc indispensable si nous voulons voir se maintenir ce concours financier, qui est une source d'économie très importante pour la Ville.

Quand il est aménageur, l'Etat (quelle que soit l'administration concernée) ne met en revanche quasiment jamais de moyens techniques à notre disposition.

#### 2.2.2. Les moyens en personnel

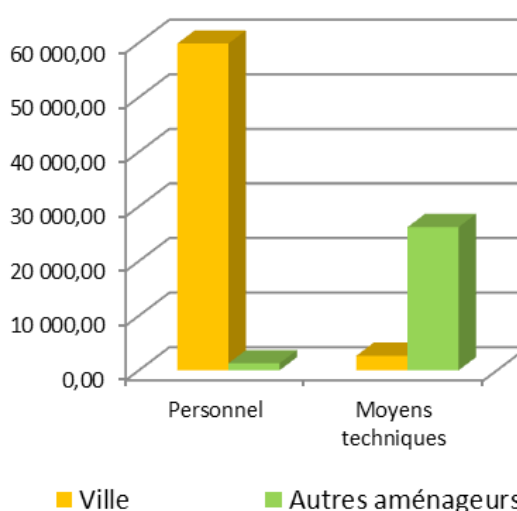
Les dépenses en personnel ont représenté **61 134 €** soit **67,9 % des dépenses** (contre 56 % en 2016 et 46,2 % en 2015).

Dans les dépenses en personnel, nous avons pris en compte :

- Pour la Ville : l'ensemble des agents qui ont été affectés aux opérations de diagnostic, que ce soit durant la phase de préparation, la phase de terrain ou celle de post-fouille. Les chiffres indiqués rendent compte du coût du dispositif en moyens humains estimés à partir de l'application de la grille tarifaire élaborée pour les fouilles préventives.
- Pour les Aménageurs: les frais induit par la mise à disposition de manœuvres, calculés à partir des bordereaux de prix indiqués dans les marchés de travaux à bon de commande de la Ville.

C'est la Ville qui supporte l'essentiel des dépenses, avec 59 854 € (97,9 % des frais de personnel), contre 1280 € pour les Aménageurs (2,1%).

Répartition des dépenses en moyens techniques et en personnel, entre la Ville et les autres aménageurs



## 2.3. Evolution des moyens mis en oeuvre dans le cadre du dispositif de diagnostic systématique

Le bilan opérationnel et financier de l'activité exercée en 2017 met en relief une diminution sensible des moyens affectés à la réalisation des diagnostics.

L'analyse repose ici sur :

1. les ratios du nombre des J/H (journée de travail à temps plein) mobilisés pour un 1 m<sup>2</sup> sondé
2. le coût du m<sup>2</sup> soumis à diagnostic et du m<sup>2</sup> sondé

### 2.3.1. Coût du m<sup>2</sup> soumis à diagnostic

En 2017, on a comptabilisé 305,5 J/H pour 19 454 m<sup>2</sup> de terrain soumis à diagnostic et 3783 m<sup>2</sup> de surface effectivement sondée, ce qui donne pour ratio :

**4,6 €/m<sup>2</sup> de superficie prescrite**

**En milieu urbain**, si l'on ne prend en compte que les opérations qui ont pu être intégralement effectuées (hormis 21-23 rue Gaston-de-Saporta dont le post-fouille est projeté en 2018), **le coût au m<sup>2</sup> soumis à diagnostic est de 20,4 €.**

**En milieu péri-urbain**, si l'on ne prend en compte que les opérations qui ont pu être intégralement effectuées (hormis avenue Philippe-Solari dont le rapport est projeté en 2018), **le coût au m<sup>2</sup> soumis à diagnostic est de 6,6 m<sup>2</sup>.**

**En milieu rural**, si l'on ne prend en compte que les opérations qui ont pu être intégralement effectuées (hormis chapelle du Grand Saint-Jean, dont la phase terrain a été conduite en 2015), **le coût au m<sup>2</sup> soumis à diagnostic est de 2,3 €.**

### 2.3.2. Coût du m<sup>2</sup> sondé

En 2017, si l'on prend en compte la totalité des opérations, **le coût moyen du m<sup>2</sup> effectivement sondé est de 23,80 €.**

Les coûts au m<sup>2</sup> s'avèrent cependant très différents dès lors qu'on prend en compte les secteurs géographiques d'intervention.

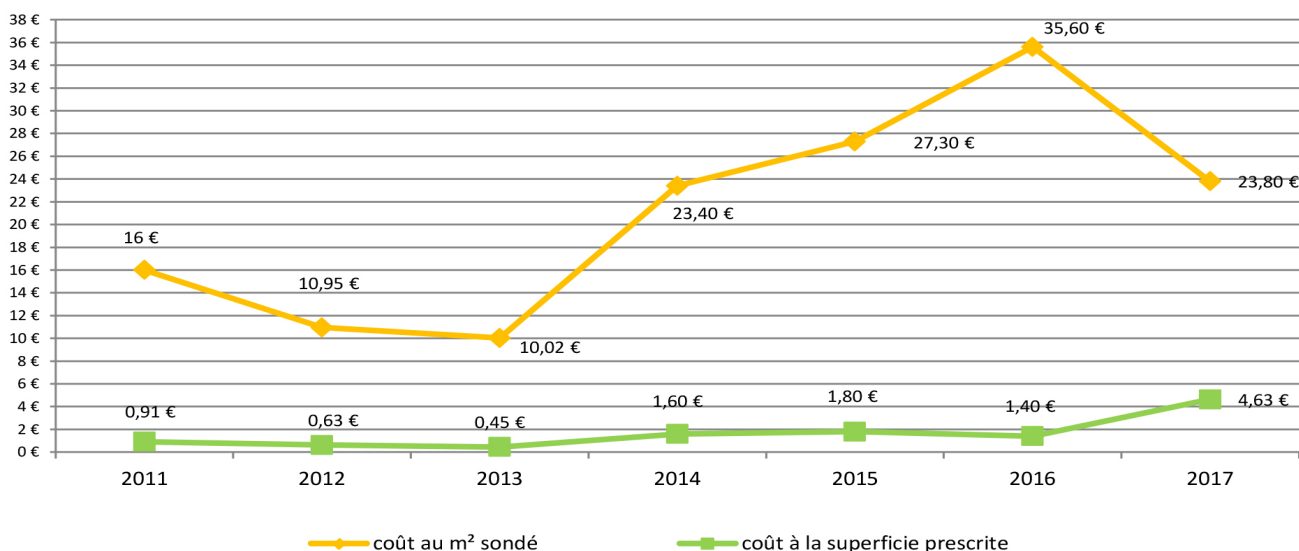
#### **Répartition des coûts selon les secteurs rural, péri-urbain ou urbain**

**En milieu rural**, le coût moyen au m<sup>2</sup> effectivement sondé est de **48,3 €** (coût moyen par opération = **4046€**).

**En milieu péri-urbain**, le coût moyen au m<sup>2</sup> effectivement sondé est de **15,8 €** (coût moyen par opération = **12065€**).

**En milieu urbain**, le coût moyen au m<sup>2</sup> effectivement sondé est de **37,6 €** (coût moyen par opération = **6945€**).

Evolution des recettes et des coûts du dispositif depuis 2008.



## 2.4. Les recettes

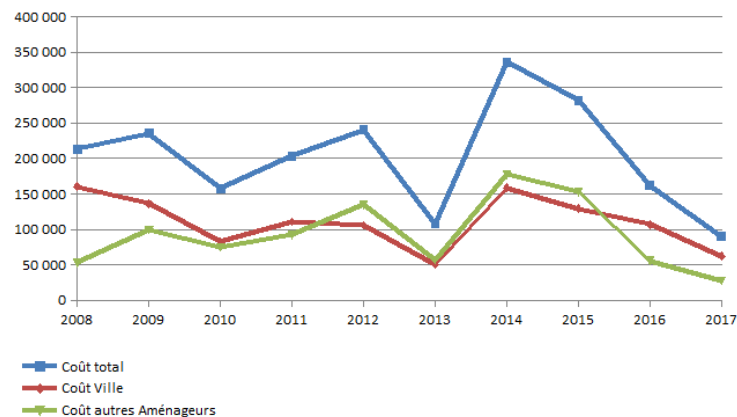
En 2017, les recettes ont exclusivement consisté dans la subvention qui a remplacé la RAP.

**Total des recettes perçues en 2017 dans le cadre du dispositif de diagnostic systématique : 139 638,38 € TTC**

L'analyse des données depuis la mise en place du dispositif d'archéologie préventive montre que l'activité de diagnostic engendre de façon régulière, pour la Ville, des recettes franches depuis 2013.

Il convient aussi de rappeler que le coût de l'activité pour la collectivité ne constitue pas stricto sensu une dépense directe, mais consiste essentiellement dans la mobilisation des agents titulaires/permanents.

Depuis la prise en charge des diagnostics (2008), le **rapport recettes / dépenses pour la Ville présente un bénéfice net de 150 277,28 €.**



### SYNTHESE SUR LE COUT DU DISPOSITIF SUR 9 ANS : 2008 - 2017

	Nombre de diagnostics	Nombre de m <sup>2</sup> soumis à diagnostic	Nombre de m <sup>2</sup> effectivement sondés
2008	23	106 155 m <sup>2</sup>	4 516 m <sup>2</sup>
2009	16	103 411 m <sup>2</sup>	4 092 m <sup>2</sup>
2010	14	105 588 m <sup>2</sup>	5 502 m <sup>2</sup>
2011	13	221 834 m <sup>2</sup>	12 691 m <sup>2</sup>
2012	13	381 506 m <sup>2</sup>	22 057 m <sup>2</sup>
2013	11	238 150 m <sup>2</sup>	10 733 m <sup>2</sup>
2014	14	210 361 m <sup>2</sup>	14 350 m <sup>2</sup>
2015	14	110 738 m <sup>2</sup>	10 326 m <sup>2</sup>
2016	18	92 540 m <sup>2</sup>	4 564 m <sup>2</sup>
2017	13	19 454 m <sup>2</sup>	3 783 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>1 589 737 m<sup>2</sup></b> <b>159 ha</b>	<b>92 614 m<sup>2</sup></b> <b>9,26 ha</b>

	Coût total du dispositif de diagnostic	Dépenses supportées par la Ville	Dépenses supportées par les autres Aménageurs	Recettes RAP	Autres recettes	TOTAL RECETTES PERÇUES
2008	213 500 €	160 500 € 75 %	53 000 € 25 %	/	/	/
2009	235 838 €	136 563 € 58 %	99 275 € 42 %	86 906 € sur 6 mois	18 437,70 €	105 343,70 €
2010	157 824 €	82 733 € 52,4 %	75 091 € 47,8 %	117 399 €	/	117 399,00 €
2011	203 260 €	110 866 € 54,5 %	92 394 € 45,5 %	84 716,30 €	/	84 716,30 €
2012	240 626 €	105 838 € 44 %	134 788 € 56 %	82 027,70 €	/	82 027,70 €
2013	107 519 €	50 561 € 47 %	56 958 € 53 %	89 351 €	/	89 351 €
2014	336 183 €	159 002 € 47,3 %	177 181 € 55,35 %	162 647 €	21 381,20 €	184 028,20 €
2015	282 232 €	129 505 € 45,9 %	152 727 € 54,1 %	158 224 €	12 712 €	170 936 €
2016	162 237 €	106 729 € 65,8 %	55 708 € 34,2 %	281 655 €	/	281 655 €
2017	90 035 €	62 521 € 69,4 %	27 514 € 30,6 %	139 638,38 €	/	139 638,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 029 254 €</b>	<b>1 104 818 €</b> <b>54,5 %</b>	<b>924 636 €</b> <b>45,5 %</b>	<b>1 202 564,38 €</b>	<b>52 530,90 €</b>	<b>1 255 095,28 €</b>



### 3. Les découvertes archéologiques

En 2017, l'activité archéologique est restée très soutenue sur la commune, et tout particulièrement sur l'agglomération. Dix-neuf opérations y ont été réalisées : douze diagnostics, six fouilles préventives et une opération programmée, auxquelles il faut adjoindre le Projet Collectif de Recherche piloté par Stéphane Bonnet sur la vallée de l'Arc, qui inclut le centre-ville d'Aix-en-Provence, ainsi que la rédaction du rapport d'un diagnostic réalisé en 2015 à la chapelle du Grand Saint-Jean.

Sept diagnostics ont concerné le domaine rural parmi lesquels seuls deux ont livré des vestiges, six le domaine urbain ou péri-urbain (quatre sont positifs). Sur les six fouilles préventives, une seule a touché le domaine rural.

#### Préhistoire et Protohistoire

Contrairement aux années précédentes, excepté les quelques fragments de céramique non tournée mis au jour dans l'avenue Philippe-Solari, on ne dénombre quasiment aucune découverte relative à la Préhistoire ou la Protohistoire, sans doute en raison du faible nombre d'opérations prescrites en milieu rural et, plus encore, de la faible emprise des terrains diagnostiqués, peu à même de livrer des vestiges que l'on sait désormais peu denses et très disséminés.

Les principales découvertes concernent l'Antiquité et les périodes historiques.

#### Antiquité

Pour l'Antiquité, nous partons de la ville d'*Aquae Sextiae* pour aller vers sa périphérie, puis son territoire. L'essentiel des données proviennent du vaste ensemble urbain formé par les places Verdun-Prêcheurs et les rues avoisinantes, où les fouilles motivées par leur requalification ont permis d'explorer l'immédiate périphérie de la ville antique et de faire aussi une incursion dans son aire remparée. Bien que l'enceinte elle-même n'ait pu être observée, certains indices permettent d'en préciser l'orientation, mais on relèvera surtout la mise au jour d'un important segment de la voie Aurélienne dont les fouilles ont montré qu'elle n'était pas dallée comme l'observation d'un historien du XVIII<sup>e</sup> s. le laissait croire. Le dallage en pierre froide observé en 1787 devait se cantonner à la porte de ville, dite porte d'Italie, située hors du périmètre de fouille (le palais Verdun la recouvre). Comme bien souvent, cette voie était bordée d'aires cimetiérales dont seules témoignent quelques tombes.

Les modestes incursions faites intra-muros ont, quant à elles, révélé quelques constructions qui participent à structurer la trame urbaine, très mal connue dans ce secteur.

Extra-muros, il faut d'abord relever la découverte d'un nouveau tronçon de la route des Alpes, observé dans la tranchée de pluvial ouverte dans l'avenue Philippe-Solari, et qui vient compléter celui qui avait été mis au jour en 2016, au sein même du centre hospitalier. À 200 m de la ville antique, cet axe routier a permis le développement, au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J-C, d'une occupation bien documentée par les signalements anciens et des découvertes récentes.

Dans l'emprise de l'hôpital, le diagnostic conduit en préalable à un projet d'extension a montré les travaux engagés sur ce site de versant pour gérer l'écoulement des eaux. Les vestiges les plus anciens consistent en deux canalisations (un fossé et une conduite maçonnée) de grand gabarit et maintes fois restaurées. La puissante conduite maçonnée pourrait signaler la proximité

Centre hospitalier : conduite maçonnée et drain antiques.







Av. Georges-Brassens : tronçon de l'aqueduc de Traconnade.

d'un équipement artisanal qui reste à identifier. Par la suite, ces équipements ont été relayés par un ample chenal qui, s'il confirme encore le transit de gros volumes d'eau sur le site, pourrait ne plus avoir relevé d'une gestion raisonnée des eaux mais s'être formé naturellement sous l'effet du passage récurrent de flux puissants et durables, canalisés lors des phases précédentes. C'est encore au domaine hydraulique qu'appartiennent les vestiges dégagés au 1, avenue Georges-Brassens. Il s'agit, en l'occurrence, d'une portion de l'aqueduc de Traconnade qui a alimenté la ville antique à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Construit à flanc de coteau, cet aqueduc a été fortement détérioré par la poussée des terres qui a entraîné un affaissement d'une partie de sa maçonnerie. Pour le reste, les vestiges mis au jour au 1, avenue de la Bastide-des-Cyprès ressortissent au domaine agricole. Il s'agit de traces agraires dont certaines, étroites et peu profondes, témoignent de la culture de la vigne et notamment de sa reproduction par la technique du marcottage. Au fil des opérations, la viticulture est de mieux en mieux documentée non seulement sur le territoire de la cité (La Bosque d'Antonelle), mais aussi en périphérie immédiate de l'agglomération où les parcelles cultivées dessinent une auréole de vignobles (parking Signoret, ZAC Ravanas, Tribunal de Grande Instance), vraisemblablement en lien avec des établissements agricoles (*villae*) péri-urbains qui alimentaient le marché local.

## Moyen Âge

Pour la période du haut Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.), on reviendra un instant sur les places des Prêcheurs et de Verdun et dans les rues voisines, où les découvertes ont apporté un éclairage décisif sur les changements profonds qui se sont alors opérés dans la topographie urbaine. L'abandon de la voie Aurélienne, entièrement colonisée par des sépultures, appelle à envisager celui de la porte d'Italie, sans doute alors vouée à d'autres usages. Cette transformation a dû constituer une première étape, à considérer sur le temps long, du processus d'enchâtellement qui a conduit à la formation d'une forteresse sur laquelle (ou à partir de laquelle) s'est développé le palais des comtes de Provence. Autre fait marquant, les recherches ont ici largement documenté la période médiévale classique, mettant en évidence une longue pratique d'ensilage dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, qui fait écho aux nombreux dispositifs de stockage enterrés relevés aux abords du site de la Seds, en 2010. Par son importance, elle traduit aussi une forte concentration des biens de consommation au long terme autour du futur noyau comtal en devenir. Ainsi, la fouille préventive menée sur la place Verdun a donné l'occasion d'explorer les modalités d'occupation des marges de la ville comtale en cours de formation (avant le XIII<sup>e</sup>s.), dans un secteur traversé par une voie de circulation majeure, le chemin de Saint-Maximin ; elle a aussi permis d'appréhender la façon dont l'extension urbaine, amorcée au XIII<sup>e</sup> siècle, a participé à modifier les occupations de cette zone, qui sera par



1, allée de la Bastide-des-Cyprès  
Traces agraires révélant un vignoble antique.





7ter, rue Mignet. À gauche, porte mettant en communication la nef nord de l'église et le chœur des dominicaines. Période moderne.



7 ter, rue Mignet, sol caladé post révolutionnaire

la suite progressivement gagnée par l'urbanisation.

Plusieurs tronçons d'enceinte témoignent, enfin, du processus d'extension de la ville comtale, entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, et de celui, qui lui est intimement lié, du palais des comtes de Provence dont les fouilles ont exhumé les ailes sud et est.

Plusieurs autres opérations ont documenté l'occupation de cette frange orientale de la ville médiévale. Sur la place des Prêcheurs, les recherches conduites par Aurélie Bouquet et Mireille Cobos ont livré un large segment du cimetière attaché au couvent des Prêcheurs, qui fut intégré au corps de ville au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Tout à côté, au 7ter de la rue Mignet, le diagnostic réalisé par Sandrine Claude a fourni de nouvelles données sur les dispositions architecturales du troisième couvent des dominicaines, transféré intra-muros dans les années 1370, à la faveur de l'extension urbaine de la fin du XIV<sup>e</sup> s. De cette église, élevée à partir de 1377 et assurément achevée en 1413 lorsque sa charpente est donnée comme modèle pour celle de la Madeleine, ont été reconnus les murs gouttereaux ouest et est, et le piédroit sud d'une porte monumentale. Ces vestiges dessinent une nef à vaisseau unique, orientée nord-sud, d'une largeur dans-œuvre d'environ 10 m, qui prend son accès sur la rue Mignet. Avec les restes du chevet reconnus en 2012, ils portent la longueur de l'édifice à plus de 23 m.

L'étude architecturale de la chapelle du Grand Saint-Jean, qui a touché quasiment tout l'édifice, a permis de dessiner les grandes phases de son histoire architecturale, et de conforter





Chapelle du Grand Saint-Jean



notamment son identification avec l'église du prieuré Saint-Jean-de-la-Sale mentionné dès 1118 dans la dépendance de l'abbaye arlésienne de Montmajour. Représenté par les murs gouttereaux et l'amorce du chevet, l'état le plus ancien pourrait, en effet, remonter à la fin du XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> s. car c'est seulement dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> s., que la nef a reçu son voûtement en berceau brisé porté par une arcature latérale aveugle à ressauts. L'édifice a été maintes fois repris à l'époque moderne, mais c'est l'ultime grande campagne de travaux, peut-être consécutive au tremblement de terre de 1909, qui a lui donné son aspect actuel.

Trois autres programmes de restauration ont par ailleurs motivé des recherches sur d'importants édifices médiévaux et modernes : la cathédrale Saint-Sauveur, l'église Saint-Jean de Malte et la chapelle Notre-Dame de Consolation. De la première Sandrine Claude a étudié le clocher gothique adossé au mur gouttereau nord de la nef romane Sainte-Marie. De la deuxième, Claire Auburtin a étudié la façade et le clocher. Une incursion dans l'espace funéraire aménagé dans la cour nord a mis au jour plusieurs tombes et un caveau, monumentalisé par un enfeu aménagé contre la chapelle d'Hélien de Villeneuve datée de la première moitié du XIV<sup>e</sup> s. Quant à la chapelle de Notre-Dame-de-Consolation, les travaux conduits par Marc Panneau et Elise Nectoux ont livré divers aménagements, antérieurs aux modifications apportées par les Capucins au XVI<sup>e</sup> s. Ils pourraient

appartenir à l'église mentionnée dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> s.

## Les périodes moderne et contemporaine

Pour la période moderne il nous faut revenir dans le quartier du palais où ont été dégagés des segments de voirie (rue du Palais par exemple) et divers îlots partiellement détruits à la veille de la Révolution, en même temps que le palais des comtes de Provence. Les niveaux ressortissant à la démolition du palais comtal et des immeubles riverains recouvrent partout directement les maçonneries médiévales. Les sols de voirie qui s'y développent par la suite, avant la construction du palais de justice, ont par ailleurs été parfaitement identifiés.

Une autre étude de bâti a concerné une résidence urbaine aristocratique à l'histoire architecturale mal connue, l'hôtel Maynier d'Oppède dont Sandrine Claude et Lisa Shindo ont principalement observé les combles. L'étude dendrochronologique menée sur les charpentes y a mis en évidence au moins quatre grandes phases d'aménagement.

Enfin, au nord de la ville, le diagnostic réalisé au 4, rue Henri-Pontier a concerné le cimetière moderne et contemporain de l'hôpital Saint-Jacques, renseigné par des plans d'Époque moderne, les sources textuelles du XIX<sup>e</sup> s. et, surtout, par la



découverte, en 2013, d'un caveau et de huit inhumations lors du diagnostic archéologique opéré sur une parcelle mitoyenne. Complétant cette documentation, les vingt-cinq tombes révélées par la présente opération attestent au moins quatre états d'inhumation successifs. Divers modes d'inhumation ont été observés : en fosse, avec utilisation supposée de linceul pour certains défunts, et en cercueil pour trois inhumations regroupées à l'est de la parcelle. L'orientation générale sud-est/nord-ouest des corps respecte celle du parcellaire. Enfin, quelques restes osseux en connexion anatomique et présentant des traces de découpe anthropique pourraient témoigner de «résidus» hospitaliers et/ou de laboratoire. Ceux-ci résulteraient de dissections pédagogiques et auraient été enterrés, a priori sans distinction, au milieu des défunts.



*4, av. Henri-Pontier.  
Apparition de plusieurs inhumations*



*Hôtel Maynier d'Oppède (21-23, rue Gaston-de-Saporta).*

